

**CPR-221003**

**UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**COMITÉ DES PROGRAMMES**

**Réunion du 3 octobre 2022**

**13 h 30**

**Salon de la chancellerie – Édifice Léopold-Taillon**

**Campus de Moncton**

**PRÉSENCES :**

Pandurang Ashrit  
Claudine Auger  
Francis Bourgoïn  
Lynne Castonguay, secrétaire  
Olivier Clarisse  
Pierrette Fortin

Monique Levesque  
Xavier Robichaud  
Gilles Roy, président  
Jean-François Thibault  
Stéphanie Wheaton, registraire

**PERSONNES EXCUSÉES :**

Yves Bourgeois, Céleste Lee Branch et Gérard Poitras

---

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 30.

Le président souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres au sein du Comité soit, Gérard Poitras, doyen de la Faculté d'ingénierie, et Xavier Robichaud, professeur en éducation au campus de Shippagan.

**2. CORRESPONDANCE**

Aucune.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R : 01-CPR-221003**

Jean-François Thibault, appuyé par Francis Bourgoïn, propose :

« *Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-220603**

Correction

Page 2, point 4.3, dans la résolution, il faut lire : « ... soient adoptés... ».

**R : 02-CPR-221003**

Olivier Clarisse, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« *Que le procès-verbal CPR-220603 soit adopté tel qu'il a été corrigé.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

**5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-220603**

**5.1 Rédaction des objectifs d'apprentissage**

Présentation du président

Le président rappelle que le Comité des programmes souhaite entamer une réflexion portant sur la rédaction des objectifs.

Au cours de l'été, un questionnaire fut envoyé à la RDD. On note que la taxonomie de Bloom demeure le modèle privilégié.

On distingue trois concepts, soit les objectifs d'apprentissage, les résultats d'apprentissage et les objectifs généraux des programmes.

Les membres du Comité suggèrent qu'un guide pratique soit conçu pour distinguer les concepts. Un lexique pourrait accompagner le guide.

Parmi les suggestions de la RDD, notons les suivantes :

- Création d'un lexique
- Taxonomie – Bloom et ouverture vers deux ou trois autres taxonomies
- Identifier un nombre minimal, mais raisonnable de résultats d'apprentissage
- Identifier les critères à évaluer : affectif, psychomoteur, connaissances, compétences, etc.

Le président indique qu'il serait sage de coordonner ceci avec les travaux qui découleront du projet de la planification stratégique, notamment dans le chantier de l'académique. Ces éléments touchent la création des programmes. Une recherche s'avère nécessaire à savoir ce qui se fait ailleurs dans les comités des programmes des universités.

### Discussion du Comité

Une discussion porte sur divers éléments. Voici les réflexions des membres.

- On doit développer une culture pédagogique auprès des apprenantes et des apprenants afin qu'ils puissent faire le lien entre les objectifs d'un programme et les résultats d'apprentissage. Les objectifs visent le programme en tant que tel; les résultats d'apprentissage sont axés sur la personne apprenante.
- L'Université n'a pas un poste de « conseiller pédagogique » afin d'appuyer les travaux de création des programmes.
- Il faut reconnaître que chaque faculté est différente. Il faut être sensible aux différentes réalités.
- Il faut distinguer entre création et connaissance dans ce type d'étude.
- Les objectifs du programme, les résultats d'apprentissage et les objectifs des cours devraient être dans les plans de cours; cela dit, les plans de cours sont longs et ne sont pas toujours lus. On rappelle que les plans de cours sont obligatoires.
- Il faut responsabiliser les étudiantes et les étudiants.
- Comment éduquer les gens pour travailler avec ces outils? Il faut réfléchir aux moyens de faire connaître ces informations.
- Il y a de la résistance dans certaines facultés envers la taxonomie de Bloom. Il serait bien d'avoir une liste de verbes qui soit appropriée. Il serait bien de développer un guide avec une foire aux questions. Un travail avec la SASE serait intéressant. Il faut comprendre les liens entre les objectifs du programme, les objectifs du cours et les résultats d'apprentissage.
- L'idée d'avoir un guide est intéressante. Parfois la vérification des documents au Registrariat/Secrétariat général/Comité des programmes est perçue comme étant un excès de rigueur. Toutefois, les écarts de cohérence sont présents et doivent être révisés.
- Un membre souhaite avoir le lien à l'Université d'Ottawa. Il semble que nombreux documents sur le sujet sont disponibles.

### Prochaines étapes

- Soumettre un document par rapport à la planification stratégique
- Développer des recommandations

Suivi : VRER

## 5.2 Élaboration d'un guide portant sur les objectifs de formation générale (OFG)

Le président indique que la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales a reçu le mandat d'examiner le dossier des objectifs de formation générale. Plusieurs idées ont circulé au sujet des OFG. Notons les suivantes : notions portant sur les cultures autochtones, passeport international, passeport culturel, écussons en leadership, etc.

Un membre indique qu'il est intéressant d'examiner le dossier des OFG. Il demeure toutefois préoccupé sur les moyens d'évaluation qui permettront de créditer ou d'officialiser ces expériences. Comment certifier ces expériences?

Ce dossier est en cours chez la VRAEAP. Ce point va demeurer à l'ordre du jour du CPR.

Suivi : SG (liaison avec VRAEAP)

## 5.3 Recensement des cours quantitatifs

Le Comité des programmes discute des redondances dans l'offre des cours. Il y a des cours qui se ressemblent, qui ont des thématiques semblables. Les membres sont d'avis que les ressources professorales ne sont pas toujours utilisées à bon escient. Il faut savoir trouver le juste milieu.

Les membres notent que divers cours, notamment ceux de méthodologie et de statistiques, sont souvent ciblés lors des discussions.

Les membres reconnaissent que le resserrement des cours similaires aura comme effet d'augmenter le ratio professeur/étudiant.

Discussion à suivre.

## 6. **PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON ET LE COLLÈGE ATLANTIQUE DE MASSAGE THÉRAPEUTIQUE (CAMT) (doc. 36/21-22)**

Le président présente le dossier. Il s'agit d'un protocole d'entente entre l'Université de Moncton et le Collège Atlantique de Massage Thérapeutique. Il présente les grandes lignes de l'entente en notant que l'Université de Moncton s'engage à reconnaître un bloc de cours de 51 crédits du programme de massage thérapeutique à condition que la personne étudiante ait obtenu une moyenne d'au moins 70 % pour tous les cours reconnus dans l'entente. Les étudiantes et les étudiants qui satisfont aux conditions pourront être admis au programme de Baccalauréat en sciences de kinésiologie.

Afin de créditer officiellement les 51 crédits, la création du cours KNEP2999 *Formation en kinésiologie* est proposée.

Le Comité des programmes soulève les points suivants :

- Point 2 (Modalités de collaboration) : Il serait à propos de biffer le nom de la directrice et de le remplacer par *Direction académique*.

- Point 2 (Modalités de collaboration) : Il serait à propos de biffer le nom de la doyenne et de le remplacer par *Décanat de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires*.
- Point 4.2 (Conditions de l'entente) : Le Comité souhaite que le mot « raisonnablement » soit retiré du paragraphe.
- Point 4.4 (Conditions de l'entente) : Le Comité note qu'un formulaire CPR-10 doit être déposé au Comité des programmes.
- Point 6.2 (Renouvellement automatique) : Le Comité note que l'entente est perpétuelle. Il serait bien d'examiner cette durée afin qu'elle soit compatible avec les autres ententes de l'Université. La durée proposée semble longue aux yeux des membres du Comité.
- Dans l'annexe A (Liste des cours du CAMT et équivalences reconnues à l'UdeM), le Comité note que l'étudiante ou l'étudiant peut suivre n'importe quel cours en 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> année ayant un sigle KNEP en tant qu'équivalence des cours Kiné1613, Kiné1623 et Kiné1633. Le Comité suggère que l'on examine davantage les balises qui avaient été développées par M. André Samson, ancien VRER. Ce document portait sur l'encadrement des crédits. Il serait important de justifier le choix d'un cours de sigle 3000 ou 4000.

Suivi : FSSSC

## 7. CRÉATION DU CONCEPT DE MICROPROGRAMME À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (doc. 37/21-22)

Le président indique que le concept de « microprogramme » bat son plein dans nombreuses universités. Il s'agit d'un moyen d'offrir de la formation professionnelle aux personnes apprenantes en offrant un programme de 9 à 15 crédits au 2<sup>e</sup> cycle et un programme de 6 à 12 crédits au 1<sup>er</sup> cycle. Les attestations de réussite seront offertes par la Formation continue.

Pour s'y faire, des règlements universitaires sont élaborés. Par ailleurs, il est prévu que les *Statuts et règlements* seront modifiés (art. 40) afin que le Comité des programmes ait l'autorité finale sur la création, la modification et l'abolition des microprogrammes.

Par ailleurs, la création d'un nouveau formulaire est prévue. Ce formulaire portera la cote CPR-1 E.

Le Comité des programmes voit d'un bon œil la création de ce nouveau type de programmes.

**R : 03-CPR-221003**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création du règlement 2.15, soit la définition d'un microprogramme au*

*1<sup>er</sup> cycle, et la création des règlements 21.10.1 et 21.10.2, soit la définition d'un microprogramme aux études supérieures et les modalités d'admission. »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

**R : 04-CPR-221003**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes approuve la création du formulaire CPR-1 E. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

## **8. COURS THÉMATIQUES AUTOCHTONES**

Le président rappelle que les membres du Comité des programmes avaient soulevé des questions quant à l'offre de cours thématiques autochtones.

Quelques suggestions avaient été proposées :

- Demander au groupe Mawiomi de se pencher sur la question de l'offre des cours ayant des thématiques autochtones.
- Quel est le degré de liaison entre le corps professoral qui enseigne ces cours et les membres des communautés autochtones?
- Bien qu'il serait intéressant d'avoir des balises autour de l'offre de ces cours, il ne doit pas du coup y avoir la création d'une limite à la liberté académique. Il faut trouver le moyen de bien cadrer les choses en tenant compte des réalités qui composent la situation.

Le VRER communiquera avec le groupe Mawiomi. Une première réflexion sur ce dossier s'avère nécessaire.

**Suivi : VRER**

## **9. RÉPERTOIRE DES COURS**

Ce point est reporté à une prochaine rencontre.

## **10. MODIFICATION AU RÈGLEMENT 10.4.1, À LA POLITIQUE PORTANT SUR LE CALENDRIER UNIVERSITAIRE ET MISES À JOUR DU CALENDRIER (doc. 8/22-23)**

Politique portant sur le calendrier universitaire

Le président présente les modifications proposées à la *Politique portant sur le Calendrier universitaire*. Six articles sont touchés par ces modifications :

- **Article 3.1** (Début de l'inscription à la session d'automne) – À la suite des consultations auprès de la RVD, RDD et des campus, les gens sont favorables à l'idée de repousser l'inscription des étudiantes et des étudiants actifs d'environ trois semaines, de la mi-mars au début avril, immédiatement après l'inscription des nouvelles étudiantes et des nouveaux étudiants.
- **Article 7** (Date limite d'abandon de cours sans échec) - Les dates actuelles sont très serrées et n'offrent pas beaucoup de temps au corps professoral de corriger les premières évaluations et de communiquer les résultats. Il est proposé de déplacer les dates du 31 octobre au 10 novembre à la session d'automne et du 4 mars au 11 mars à la session d'hiver. Une modification du règlement universitaire 10.4 s'avère nécessaire.
- **Article 8** (Reprise de cours en fin de session) – Modification proposée si la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation et le Jour du Souvenir ont lieu sur une journée ouvrable.
- **Article 10** (Période des examens) – Cette proposition reflète la volonté des instances de ne pas programmer d'examens le samedi de Pâques.
- **Article 11** (Cérémonies de collation des grades) – Cette rubrique fut modifiée en tenant compte de la décision d'avoir trois cérémonies au campus de Moncton au mois de mai.
- **Article 12** (Congés, célébrations et commémorations) – Ajout du mot « commémorations » en lien avec l'arrivée de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

Note : Le CPR note que dans le document-cadre, il faut lire trois cérémonies de collation des grades plutôt que deux.

#### Règlement 10.4.1 – Abandon d'un cours

Afin d'arrimer le règlement 10.4.1 avec les changements proposés à la *Politique*, l'article 10.4.1 est modifié en présentant les nouvelles dates limites pour l'abandon des cours.

#### Calendrier universitaire

Les calendriers universitaires 2023-2026 ont été révisés à la lumière des propositions ci-dessus.

Globalement, le Comité des programmes considère que ces nouveaux changements sont très pertinents et actualisent *la Politique* en tenant compte de nouvelles réalités.

#### **R : 05-CPR-221003**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« *Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux articles 3.1, 7, 8, 10, 11 et 12 de la Politique sur le calendrier universitaire.* »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE



étudiantes et les étudiants piger directement dans la banque de cours OFG-4? Ceci permettrait plus souplesse et de flexibilité dans le programme.

Par ailleurs, plusieurs membres du CPR sont d'avis que les cours à un crédit sont difficiles à gérer. Est-ce qu'une réflexion sur le sujet a eu lieu?

Suivi : FSSSC

**13. MODIFICATION AU COURS CGIV1011 INITIATION AU TRAVAIL EN ING. (doc. 3/22-23)**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

**14. MODIFICATION AUX COURS SIN1823 SANTÉ ET CHRONICITÉ ET SIN1922 SOIN AINÉS ET ÉVALUATION PHYSIQUE (doc. 4/22-23)**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

**15. MODIFICATION AUX PROGRAMMES DE MAÎTRISE EN ÉDUCATION ET AU CERTIFICAT EN LITTÉRATIE ET FRANCISATION (doc. 5/22-23)**

Le président présente le dossier portant sur la modification des programmes de maîtrise en éducation (mention enseignement), de maîtrise en éducation (mention administration de l'éducation) et du Certificat en ligne de 2<sup>e</sup> cycle en littéracie et francisation.

Essentiellement, on propose que les deux programmes de maîtrise soient offerts à distance. Par ailleurs, on propose le retrait de divers cours, d'abolir le cours EDCU6234 et le remplacer par un nouveau cours EDUC6235. Cette dernière modification aura un impact sur le profil du Certificat en littératie et francisation.

Les programmes entièrement offerts en ligne seraient offerts à des étudiantes et étudiants à temps complet et à temps partiel.

Le président explique que le dossier présente plusieurs modifications de cours afin de prévoir la nouvelle méthode de prestation du cours. Par ailleurs, les objectifs du cours ont été développés ou révisés.

Les membres du Comité des programmes soulèvent les points suivants :

- Cours en ligne : on note que les heures en classe sont 3 h/semaine pour les cours. Est-ce qu'il y a lieu de distinguer entre les heures synchrones et les heures asynchrones? Il serait bien de décrire le régime pédagogique des cours et le temps consacré aux heures synchrones et aux heures asynchrones.
- Cours EDUC6017 exige 27 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle. Plusieurs membres soulignent le fait que ceci semble excessif considérant que le programme compte 30 crédits. Est-ce que le Comité peut recevoir une explication ou une nouvelle proposition?

- Les objectifs du cours EDUC6017 ressemblent davantage à des résultats d'apprentissage qu'à des objectifs de cours.
- Pour nombreux cours, nous indiquons que la méthode de prestation du cours est en ligne. Toutefois, à d'autres endroits, on indique que la méthode est par Internet (ex. EDUC6213/ETEV6213). Est-ce que ces termes sont équivalents? Est-ce préférable d'utiliser la même expression pour identifier la méthode?
- Sur le point ci-dessus, le CPR questionne à savoir si « en ligne » correspond à une vidéoconférence, un cours médiatisé, Teams ou Internet.
- Dans la proposition de Maîtrise ès arts en éducation, on élimine la banque de cours à option EDUC et on fait référence à une liste de cours EDUC. La référence est-elle toujours pertinente puisqu'elle parle d'un certificat?
- En termes de procédure, est-ce que le dossier a reçu l'aval de la Formation continue?

Suivi : Faculté des sciences de l'éducation

#### 16. MODIFICATION À LA PASSERELLE MENANT AU BACCALAURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE (doc. 6/22-23)

Le président présente une proposition d'arrimage entre la passerelle pour infirmière ou infirmier et le Baccalauréat en science infirmière.

La passerelle compterait dorénavant 77 crédits plutôt que 78 crédits. De plus, on propose de nouveaux critères pour les conditions de maintien et les conditions de promotion.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

**R : 09-CPR-221003**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte la création du cours SINF2853  
Intro : science infirmière et du cours SINF2952 soin : Science infirmière. »*

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

**R : 10-CPR-221003**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours SINF2653  
Intro : Science infirmière et SINF 2752 Soins : Science infirmière. »*

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE



**21. CLÔTURE**

La séance est levée à 16 h 30.

  
\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire générale